## ANNEXE 2 - GRILLE D'EVALUATION TECHNIQUE & FINCANIERE

## Grille d'évaluation technique

Désignation des rubriques	Score
1. Expérience avérée de l'entreprise dans le domaine de manutention	30
Expérience de 01 à 03 ans	10
Expérience de 03 ans et Plus	20
2. Pertinence de la méthodologie de travail	20
3. Exécution prouvée de missions similaires	20
01 à 03 marchés similaires avérés	10
Plus 03 marchés similaires avérés	20
Total	70

## Formule d'évaluation Financière

Elle sera évaluées en fonction des montants des soumissions. Des vérifications arithmétiques seront effectuées, en cas d'erreur, seuls les montants corrigés seront pris en compte.

Un soumissionnaire dont l'offre n'est pas retenue ne peut contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la préférence donnée aux propositions d'un concurrent ni être indemnisé de ce fait.

La partie commerciale sera évaluée sur 30 points suivant la formule suivante :

$$= \frac{Score \ de \ la \ proposition \ X}{Prix \ de \ l'offre \ la \ plus \ basse}$$

Les points d'attention pour l'analyse commerciale seront (i) hauteur du budget, (ii) clarté du budget (niveau de détail etc..), (iii) cohérence entre activités et budget, (iv) éligibilité des frais

L'évaluation finale, sera la combinaison de la note technique et financière, et l'entreprise la mieux disante sera retenue.